

ANNEXE REGLEMENT DE SCOLARITE DU CIEF 2022-26

En complément du règlement général des études 2022-2026 de l'université Lumière approuvé à la CFVU du 24/06/2022 et actualisé en CFVU du 22 mai 2025.

Les Diplômes universitaires de Français Langue Etrangère (F.L.E.) ainsi que l'ensemble des formations sont dispensés par les enseignants du Centre International d'Etudes Françaises.

1. CALENDRIERS DES COURS ET EXAMENS

Un calendrier officiel organise les cours et les épreuves de fin de semestre du DUEF quel que soit le niveau d'entrée. Celui-ci est communiqué lors du 1^{er} cours et publié en ligne. Les étudiants doivent être présents du début à la fin de la formation, journée d'accueil et épreuves de fin de semestre comprises.

2. ASSIDUITE ET PONCTUALITE

La présence à tous les cours est obligatoire et contrôlée par les enseignants. Il n'existe pas de dispense d'assiduité, à l'exception des situations spécifiques des étudiants prévues réglementairement (RSE, handicap). En cas d'absences répétées et non justifiées, les étudiants recevront un mail de la part du CIEF. Si les étudiants ne sont pas plus assidus suite à ce mail, le CIEF se réserve le droit de refuser leur réinscription.

La ponctualité à tous les cours est obligatoire et contrôlée par les enseignants. Au-delà de 15 minutes de retard, les étudiants peuvent être refusés en cours et/ou être notés comme absents.

Les journées d'accueil et réunions pédagogiques organisées en début de semestre sont obligatoires et sont soumises aux mêmes règles d'assiduité que les cours.

3. CONTROLE CONTINU ET CONTROLES FINAUX

	Période et nombre de contrôles	En cas d'absence justifiée (cf. règlement général – note du bas de page 10)	En cas d'absence injustifiée
Contrôle continu	2 contrôles pour chaque cours, le premier à mi-semestre et le second en fin de semestre.	L'absence est excusée* et une seule et unique session de remplacement sera proposée.	L'absence n'est pas excusée et la moyenne est divisée par le nombre de contrôles prévus par les enseignants.
Contrôle final	1 contrôle à l'issue de la formation pour chaque compétence du tronc commun (CO, CE, PE et PO).	L'absence est excusée** et une seule et unique épreuve de remplacement sera proposée.	Pas de possibilité d'épreuve de remplacement.

*sur présentation d'un justificatif dans un délai de deux semaines.

**sur présentation d'un justificatif sous 48 heures pour permettre la planification et l'organisation d'une épreuve de remplacement.

4. VALIDATION DU NIVEAU

La moyenne générale de 10/20 est requise pour valider le niveau. Une note inférieure à 8/20 dans l'une des compétences (CO, CE, PE, PO) est éliminatoire.

5. REDOUBLEMENT

L'autorisation de se réinscrire à une formation non-validée peut être accordée par le jury mais n'est pas automatique. Une troisième inscription à une formation non-validée deux fois n'est pas autorisée.

La réinscription pour le second semestre s'effectue avant de connaître les résultats du premier semestre. En cas de redoublement, les étudiants peuvent demander un remboursement mais cette demande doit être effectuée avant la journée d'accueil du second semestre.

ANNEX: CIEF SCHOOL REGULATION 2022-26

In addition to the general regulations for studies 2022-2026 of the Lumière University, approved by the CFVU on 24/06/2022 and updated in CFVU on 22/05/2025

The University Diplomas in French as a Foreign Language (F.L.E.) and all related courses are taught by the instructors of the Centre International d'Études Françaises.

1. COURSE AND EXAM SCHEDULES

An official calendar organizes the courses and end-of-semester exams for the DUEF, regardless of the entry level. This is provided during the first class and published online. Students are required to be present from the beginning to the end of the program, including the orientation day and end-of-semester exams.

2. ATTENDANCE AND PUNCTUALITY

Attendance at all classes is mandatory and monitored by the instructor. There are no exceptions for attendance, except in specific cases provided for by regulations (RSE, disability). In case of repeated and unjustified absences, the student will receive an email from the CIEF. If the student remains non-compliant after this email, the CIEF reserves the right to deny their re-registration.

Punctuality is mandatory for all classes and is monitored by the instructor. After 15 minutes of delay, the student may be denied entry to the class and/or marked as absent.

Orientation days and pedagogical meetings organized at the beginning of the semester **are mandatory** and subject to the same attendance rules as the classes.

3. CONTINUOUS ASSESSMENT AND FINAL EXAMS

	Period and Number of Assessments	For validated absences (cf. general regulations - footnote 10)	For invalidated absences
Continuous Assessment	There are 2 assessments for each course: the first at mid-semester and the second at the end of the semester.	If the absence is validated*, a single replacement session will be offered.	If the absence is not validated, the average score is divided by the number of assessments as planned by the instructor.
Final Exam	One exam at the end of the program for each core skill (CO, CE, PE, and PO).	If the absence is validated**, a single replacement session will be offered.	No possibility of a replacement exam.

**Justification must be provided within two weeks.*

***If justified within 48 hours, the replacement exam can be planned and organized.*

4. LEVEL VALIDATION

A general average of 10/20 is required to validate the level. A score lower than 8/20 in any skill (CO, CE, PE, PO) is eliminatory.

5. REPEATING A LEVEL

Authorization to re-enroll in a non-validated course may be granted by the jury, but is not automatic. A third enrolment in a course that has not been validated twice is not permitted.

Re-registration for the second semester takes place before knowing the first-semester results. In case of repeating the level, the student may request a refund, but this request must be made before the orientation day of the second semester.